

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE
POURVOI EN APPEL DANS L'AFFAIRE PETER TREU—
L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉDOMMAGEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice au sujet de l'affaire Peter Treu. Le ministre n'a sans doute pas eu le temps de recevoir et de lire le texte intégral des attendus du jugement, mais j'imagine qu'en ministre consciencieux il a au moins téléphoné et s'est fait donner un exposé succinct de ces attendus.

Le ministre n'a peut-être pas eu la possibilité de suivre l'affaire en appel comme je l'ai fait, mais je lui demanderai néanmoins si, dans les circonstances, il ne veut pas déclarer clairement que le gouvernement n'a pas l'intention de faire appel de la décision, et qu'il réfléchira très sérieusement à l'opportunité d'indemniser M. Treu du préjudice grave et tout à fait tragique qu'il a subi par le fait d'une administration maladroite et imbécile, comme en témoignent les dépositions.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'informerai le député que nous avons obtenu le texte du jugement à midi aujourd'hui. J'ai prié les juristes de la Couronne d'examiner immédiatement ce jugement et de me communiquer leurs conclusions dans les plus brefs délais. J'espère être en mesure de répondre très bientôt au député.

En ce qui concerne la seconde partie de sa question, je lui dirai, ce qu'il doit déjà savoir, que dans cette affaire comme dans beaucoup d'autres qui passent devant les tribunaux, une enquête préliminaire a constaté qu'il y avait a priori matière à procès, et qu'en outre le jugement de première instance a prononcé la culpabilité. Ce jugement vient d'être infirmé en appel et les choses en sont là pour l'instant, suivant ce que prévoit notre système judiciaire.

M. Baldwin: Avant de prendre une décision à ce sujet, j'espère que le ministre tiendra compte de ce que les enquêtes effectuées il y a plus d'un an et demi ont coûté plusieurs centaines de mille dollars, que le gouvernement n'a pas hésité à dépenser sur cette affaire.

Ma question supplémentaire est la suivante. Comme cette décision s'inscrit dans la ligne de plusieurs jugements rendus au Royaume-Uni dans des cas d'application de la loi sur les secrets officiels, et que dans les deux pays les tribunaux ont condamné sans exception la façon arbitraire, et souvent contraignante et discriminatoire dont les gouvernements des deux pays appliquent cette loi, le ministre ne voudrait-il pas reconnaître que le temps est venu de mettre au rancart certains de ses passages, comme le disait un juge britannique.

● (1440)

Accepterait-il aussi qu'un comité soit nommé pour étudier ces décisions et cette loi et pour recommander à la Chambre de

Questions orales

rendre cette loi médiévale plus conforme aux notions modernes d'équité et de justice?

M. Lalonde: Comme l'a fait remarquer le député, la loi sur les secrets officiels remonte à bien loin en arrière dans les deux pays. Un comité de fonctionnaires est actuellement en train de la revoir. Il y travaille depuis quelques mois. J'espère que son étude sera bientôt terminée et qu'il en résultera des propositions de modification qui seront présentées à la Chambre pour étude et amélioration si possible.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE PRÉTENDU DUMPING DES VOITURES DE FABRICATION
SOVIÉTIQUE SUR LE MARCHÉ CANADIEN—DEMANDE
D'ENQUÊTE

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national, mais, en son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Comme les voitures Lada de fabrication soviétique se vendent au Canada environ \$4,000 chacune et que le prix de détail en Union Soviétique est apparemment d'environ \$10,000, voudrait-il faire étudier cette affaire, et, si l'écart de prix est confirmé, prendra-t-il les mesures nécessaires pour que soient imposés des droits anti-dumping sur ces voitures?

[Français]

M. Yves Demers (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur le président, je veux aviser l'honorable député qu'aucune enquête officielle n'a eu lieu pour vérifier s'il y a eu dumping de ces véhicules. Ce genre d'enquête, en vertu de la loi anti-dumping, serait généralement entreprise à la demande des fabricants d'automobiles canadiennes. Jusqu'à présent nous n'avons reçu aucune demande à cet effet.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT SUITE AUX
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE REVISION
GÉNÉRALE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir, si je le puis, à l'objet du rapport du comité du deuxième niveau et poser une autre question au vice-premier ministre. Il reconnaîtrait certes que les 500 hommes et femmes du secteur privé et du secteur syndical qui ont participé à cette étude sont des hommes et des femmes équitables ayant un bon jugement.